

Fédération FO de la métallurgie

# le journal



[www.fo-metaux.org](http://www.fo-metaux.org)

## Combattre la réforme des retraites

**Une fois de plus, le gouvernement s'en prend à notre système de retraites, sous couvert de « réforme ». En 2019, notre organisation était parvenue à repousser le projet du président de la République. Pour 2023, c'est un texte tout aussi inutile et injustifié qu'il faut mettre en échec en se mobilisant. 7 Français sur 10 y sont opposés, et ce sont eux qui auraient tort ? Non ! FO Métaux tord le cou aux arguments fallacieux qui appuient cette réforme dont le gouvernement a fait une croisade.**

**MetaPole - p.15**  
Sur tous les fronts

**NAO 2023 - p. 17**  
Les bons accords FO

**Retraites - p.18**  
La mobilisation en images

# Sommaire



*Ce mensuel est le vôtre...*

*Organe de la Fédération Force Ouvrière  
de la Métallurgie,*

*"FO Métaux LE JOURNAL"*

*est le magazine de tous ses syndicats et de tous  
ses adhérents.*

*Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de  
lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre  
contact avec la rédaction dès qu'un événement le  
justifie.*

*Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre  
entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne  
des éléments de comparaison et rend service à d'autres  
syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.*

*Faites-nous part de vos expériences syndicales.*

*Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la  
Fédération :*

*Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87*

## Chiffres à connaître :

**SMIC horaire brut :** 11,27 euros

**SMIC brut mensuel :** 1 709,17 euros

**Plafond de la sécurité sociale :**

3 666 euros par mois

(pour l'année 2023 : 43 992 euros)

**Coût de la vie :**

-0,1 % en décembre (-0,1 % hors tabac) ;

+5,9 % en glissement sur les 12 derniers  
mois (+6 % hors tabac).

**Chômeurs :** 3 049 800

(catégorie A, publiés le 25 janvier 2023)

**Indice de référence des loyers :**

137,26 (4<sup>ème</sup> trimestre 2022).

**Taux d'intérêt (26 janvier) :**

1,9 % au jour le jour.

## 3 Editorial

## 4 Le dossier

Réforme des retraites :

pourquoi il faut la combattre

4-9

## 11 L'actu en bref

Nouveau record pour les dividendes

11

## 15 Actualité syndicale

MetaPole : FO sur tous les fronts

15

Valeo Amiens en ordre de marche

16

Airbus Helicopters Marignane :

croire en l'avenir

16

Pour de bonnes NAO,

demandez FO !

17

## 18 Actualité sociale

Manifestation contre la réforme des retraites :

une mobilisation massive

18-19

## 20 Infos

Francis Alba

nous a quittés

20

Disparition de Michel Mengin

20

## 21 Vos droits

Elections du CSE : le jour le plus long - 1<sup>ère</sup> partie

21

## 22 Jeux

Des métaux et des mots

22



Et toujours  
l'information  
en ligne sur...

[www.fo-metiaux.com](http://www.fo-metiaux.com)



# Un combat juste face à l'hypocrisie « politicienne »

La journée interprofessionnelle de grève et de mobilisation de l'intersyndicale du 19 janvier a été un grand succès, avec plus de deux millions de manifestants dans toute la France. La

Fédération FO de la métallurgie remercie l'ensemble de ses syndicats et sections syndicales, les adhérents, les salariés et les retraités de ses secteurs d'activité, qui se sont très fortement mobilisés contre le projet actuel de réforme des retraites du gouvernement, rejeté pourtant massivement par les Français, qui soutiennent la mobilisation unitaire de l'ensemble des organisations syndicales qui sont leur porte-parole.

Les salariés du privé ont démontré lors de ces manifestations leur détermination et leur désaccord face à ce projet de réforme des retraites que nous considérons, à FO Métaux, injuste socialement et inacceptable humainement. Alors même que d'autres solutions sont possibles pour pérenniser le financement de notre régime par répartition qui n'est pas, contrairement à ce que nous pouvons entendre, en danger, le gouvernement s'entête à vouloir imposer son projet de réforme.

Depuis le succès des manifestations du 19 janvier, les médias organisent quotidiennement des débats sur le projet de réforme des retraites. Du côté de la majorité présidentielle et de ses intervenants, nous pouvons constater qu'ils sont à court d'arguments et s'enfoncent, incapables de justifier un projet injuste qui crée, de plus, de l'injustice sociale vis-à-vis des femmes, allant jusqu'à faire réagir des députés de la majorité et des Républicains (LR) sur le caractère injuste de certaines dispositions. Pour FO, nous le disons clairement, les femmes seront perdantes, ceux qui ont commencé à travailler tôt seront perdants, les précaires seront perdants, etc. Bref, tout le monde sera perdant avec cette réforme des retraites.

Lors des débats parlementaires, qui seront restreints car le gouvernement veut aller très vite pour faire avaler la pilule de force, des députés de la majorité et LR vont proposer des amendements pour améliorer des me-

ures imparfaites sur les carrières longues et pour les femmes. Pour FO, c'est tout le projet qu'il faut purement et simplement retirer. Mais à ce jour, le président de la République et son gouvernement s'enferment dans l'obsession autour d'un totem comprenant deux mesures dont les organisations syndicales et les Français ne veulent pas : le recul de l'âge de départ à la retraite et l'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation découlant de la réforme Touraine.

Le président, face au refus des Français, se doit de retirer son projet et ces mesures injustes. D'ailleurs, ne faut-il pas rappeler ce qu'il disait en 2019 : « Alors, on va dire : "Maintenant, il faut passer à 64 ans ?" Vous ne savez déjà plus comment faire après 55 ans. Les gens vous disent : les emplois ne sont plus bons pour vous. C'est ça la réalité. On doit d'abord gagner ce combat avant d'aller expliquer aux gens : "Mes bons amis, travaillez plus longtemps." Ce serait assez hypocrite. » Les politiques ne sont pas à une contradiction près, mais il faut savoir ne pas imposer un projet de réforme rejeté si fortement par les Françaises et les Français.

Pour toutes ces raisons, la Fédération FO de la métallurgie, qui est opposée au recul de l'âge de départ à la retraite et à l'accélération de l'augmentation de la durée de cotisation, demande à ses structures, aux salariés et aux retraités de ses secteurs d'activité, et ce dans le cadre des communiqués de l'intersyndicale, de continuer à amplifier les journées de grève et de manifestations interprofessionnelles prévues dans le cadre des confédérations syndicales. Vous trouverez dans notre journal le dossier et l'argumentaire de la Fédération intitulés « Pourquoi il faut combattre la réforme des retraites ».



Organe officiel de la  
Fédération confédérée FO  
de la Métallurgie

Directeur de la publication :  
Frédéric Homez

Imp.Spéciale FO Métaux  
N° de CPPAP: 0220s07170

Rédaction : Temps Forts

Publicité : PMV  
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :  
01 53 94 54 00  
contact@fo-metiaux.fr

## Réforme des retraites : pourquoi il faut la combattre

**Une fois de plus, le gouvernement s'en prend à notre système de retraites, sous couvert de « réforme ». En 2019, notre organisation était parvenue à repousser le projet du président de la République. Pour 2023, c'est un texte tout aussi inutile et injustifié qu'il faut mettre en échec en se mobilisant. 7 Français sur 10 y sont opposés, et ce sont eux qui auraient tort ? Non ! FO Métaux tord le cou aux arguments fallacieux qui appuient cette réforme dont le gouvernement a fait une croisade.**

### Travailler plus pour sauver le système de retraites : non !

C'est le principal argument présenté par le gouvernement en faveur de sa réforme, alors pourtant que le système des retraites affiche un excédent budgétaire pour la deuxième année consécutive (900 millions d'euros en 2021 et 3,2 milliards en 2022). Pourtant, en 2019, le motif avancé pour tenter d'instaurer une retraite par points n'était pas celui de la finance mais de l'équité entre les salariés (seul le régime spécial de la police échappait à l'uniformisation). Plus récemment, il s'agissait moins de sauver le système de ses déficits que de pouvoir financer d'autres dépenses publiques ; « l'école, la santé, le climat » hasardaient alors les promoteurs de la réforme, qui n'était que le moyen de dégager des ressources pour financer des politiques publiques qui, sinon, devraient l'être par l'impôt, par essence impopulaire. A présent, c'est donc de la survie des retraites qu'il serait question.

Pourtant, le dernier rapport du Comité d'Orientation des Retraites présente 4 scénarii possibles de trajectoires budgétaires pour notre régime de retraite, et un seul présente de forts déficits, sans qu'il y ait péril en la demeure. Daté de septembre, il affirme (écrit en toutes

lettres en page 9) que "Les résultats de ce rapport ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite". C'est donc l'organisme créé dans les années 2000 et utilisé pour donner une caution scientifique aux réformes successives le dit : la seule justification de cette réforme est politique et idéologique, certainement pas financière. Ce genre de projections

ne tiennent pas compte d'éventuels changements systémiques forts comme ceux liés à la crise climatique ou à un changement de système économique, dont on ne peut pas connaître l'impact sur l'équilibre du régime. A en croire la Première ministre, si rien n'est fait, ce sont plus de 100 milliards d'euros de dettes supplémentaires pour notre système de retraite dans les dix prochaines années. Comme l'explique Michel Beugas, secrétaire confédéral FO et membre du Conseil d'orientation des retraites, il n'y a rien de plus faux. « Je rappelle qu'il y a cinq ans, le COR voyait les années 2020, 2021, 2022 déficitaires, expliquait-il au *Parisien* en décembre dernier. Pas de chance les années 2020, 2021 2022 sont excédentaires et pas qu'un peu, de trois à quatre milliards (NDLR : alors quand la Première ministre argumente avec une prévision sur 10 ans, il y a de quoi être dubitatif). Ça veut dire que les projections que fait le COR peuvent se tromper. En fait, le déficit qui serait annoncé par le gouvernement entre 10 et 12 milliards par an, c'est 0,5 % du produit intérieur brut, et ce PIB français en 2021, c'est 2 500 milliards d'euros. Ça veut dire que c'est peanuts. » Surtout si l'on compare aux aides aux entreprises, c'est-à-dire 144 à 157 milliards en fonction de ce qu'on compte les exonérations ou pas, soit 9% du PIB. Le reste, c'est un choix de société et ce choix, FO ne peut pas le cautionner.

Dernier point, loin de contribuer à faire des économies, la réforme proposée gonflera la note pour les finances publiques. Selon l'édition 2022 du rapport de la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) sur les retraites et les retraités, la réforme va bel et bien peser sur les dépenses publiques. Retarder l'âge de départ en retraite de deux ans revient à leur ajouter une facture de 5 milliards d'euros : 1,3 milliard sur l'assurance chômage (pour les seniors qui ne partent pas en retraite mais restent sans emploi) et 3,6 milliards pour les prestations sociales, l'AAH (allocation adultes handicapés) et l'invalidité. Pour un départ en retraite à 65 ans, l'addition passe à 7,5 milliards d'euros...



comporte de plus des limites importantes puisqu'elles

## Allonger la durée de cotisation et reculer l'âge de départ sont les seules solutions : faux !

Le gouvernement feint de croire que les seules options viables pour « sauver les retraites » sont de relever l'âge de départ en retraite à 64 ans (contre 62 aujourd'hui), et d'accompagner la mesure d'âge d'un allongement de la durée de cotisation requise pour toucher sa retraite à taux plein de 42 à 43 ans dès 2027. En réalité, d'autres solutions existent, comme la hausse des cotisations salariales et patronales. Augmenter les salaires, comme FO le demande, c'est augmenter mécaniquement le volume de cotisations. Le relèvement du pourcentage de cotisations payées constitue une autre piste prometteuse. Ainsi, comme l'a par exemple montré l'enseignant-chercheur à l'Université Paris 1 (Centre d'Economie de la Sorbonne) et chercheur associé à Sciences Po (LIEPP) Michael Zemmour, pour amener le système à l'équilibre d'ici 2027, il faudrait augmenter les cotisations de 0,8 point, ce qui représente 14€ par mois pour un salarié au SMIC. Pour discutable que soit le procédé, la facture resterait moins élevée pour les salariés que bien d'autres mesures qu'ils ont déjà financées. Enfin, le rétablissement de plusieurs cotisations patronales supprimées (et sans contreparties de la part des entreprises) permettrait redonner aux retraites l'oxygène financier dont elles ont volontairement été privées. Le rapport du COR de 2019 indiquait que, pour résorber l'éventuel déficit qui apparaîtrait en 2025, il faudrait simplement augmenter les cotisations d'un point sur cinq ans, soit de 0,2 point par an... C'est loin d'être insurmontable, mais cette solution semble complètement laissée de côté par le gouvernement !

Si déficit il y a, ce n'est pas parce que les dépenses sont « hors de contrôle » mais parce que les recettes diminuent, conséquence directe des choix politiques du gouvernement qui a organisé l'assèchement des flux financiers. C'est la « politique des caisses vides », une autre idée anglo-saxonne, qui consiste à générer d'abord un déficit pour ensuite justifier politiquement une réforme impopulaire, au nom de la « bonne gestion ». Elle a permis d'imposer la réforme de nombreux services publics, comme la Sécurité sociale dans son ensemble, mais aussi les hôpitaux ou la SNCF par exemple. C'est une politique de « chantage à la dette » qui permet de faire passer des réformes difficiles, comme l'explique clairement une note publiée en 2010 par le FMI (Fonds Monétaire International) : « Les pressions des marchés pourraient réussir là où les autres approches ont échoué. Lorsqu'elles font face à des conditions insoutenables, les autorités nationales saisissent souvent l'occasion pour mettre en œuvre des réformes



considérées comme difficiles, comme le montrent les exemples de la Grèce et de l'Espagne. » Enfin, il faut rappeler que même sans nouvelle réforme, du fait de celles de 2010 et 2014, l'âge moyen de départ en retraite atteindra 64 ans dès 2038.

### En résumé

- 1 - Aucune étude ne démontre que l'équilibre financier des retraites est menacé, même avec une augmentation de nombre de retraités.
- 2 - Les changements successifs de motifs avancés pour réformer font, au mieux, douter de la sincérité du projet.
- 3 - Le rééquilibrage peut passer par des mesures plus justes et plus efficaces, démontrant la vacuité de l'argument financier.

## La pénibilité sera prise en compte : non !

Parce que certains métiers sont difficiles ou que ceux qui les exercent sont entrés tôt dans la vie active, les promoteurs des réformes des retraites assurent presque à chaque fois que la pénibilité sera prise en compte. Un coup d'œil sur les usines à gaz successivement bâties puis démantelées sur le sujet suffit à convaincre du manque de sérieux de la promesse. Que dire, par exemple, des critères actuels, dont la définition les rend quasiment impossibles à atteindre pour les salariés concernés ? On peut ajouter que les quatre critères supprimés par le gouvernement en 2018 (manutention manuelle de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques et exposition aux risques chimiques) ne reviendront pas dans le nouveau dispositif, comme le demandait pourtant notre organisation. Pour pouvoir partir plus tôt à la retraite, le sa-

larié concerné par ces facteurs devrait passer une visite médicale afin de faire reconnaître par un médecin sa maladie professionnelle et un taux d'incapacité permanente dépassant les 10 %. S'il n'a pas obtenu ces deux conditions, il n'est pas question pour lui de prendre une retraite anticipée. Plusieurs dizaines de milliers de salariés seraient concernés chaque année, et sans doute devront-ils patienter de longs mois avant un examen, vu le manque de médecins du travail actuel.

## La durée de vie augmente, le travail doit faire de même : non !

D'abord, l'espérance de vie n'est pas en constante augmentation. Celle des Français stagne même depuis quelques années et, surtout, l'espérance de vie en bonne santé se révèle assez mauvaise comparée aux autres pays européens. Ensuite, l'espérance de vie n'est pas la même pour tout le monde, et c'est notamment à cause de leur travail que certaines catégories de la population vivent moins longtemps. Les ouvriers ont ainsi 6 ans d'espérance de vie de moins que les cadres. Certaines pratiques, comme le travail de nuit, qui s'est fortement développé depuis les années 1990, ont un impact notoire sur la durée de vie des personnes concernées. Les plus pauvres sont les plus touchés par la mortalité précoce. Selon le chercheur Alessio Motta, à 65 ans, un tiers des 5% les plus pauvres sont déjà décédés, contre 6% des 5% les plus riches. Plus on augmente l'âge de départ à la retraite, moins les pauvres peuvent l'atteindre.

Les chiffres publiés par l'INSEE en 2018 montrent que l'espérance de vie en bonne santé en France est de 64,1 ans pour les femmes et de 62,7 ans pour les hommes. Ces deux chiffres se situent juste au niveau ou en-dessous de l'âge pivot voulu par le gouvernement : cela signifie qu'on a toutes les chances d'arriver à la retraite en mauvaise santé, et donc de ne pas pouvoir en

profiter... Plus les conditions de travail sont difficiles, plus les salariés vieillissent mal, victimes d'incapacité à travailler à la suite de maladies professionnelles ou d'accidents du travail (La France détient le record européen en ce domaine) bien avant d'arriver au moment de la retraite. S'ajoute le problème de l'emploi des seniors pour parvenir à ce chiffre de la DRESS (organisme statistique rattaché au ministère de la santé), seules 58% des personnes arrivées à la retraite sont en situation d'emploi au moment d'y parvenir. Les autres sont en incapacité, au chômage ou, de plus en plus rarement,



en préretraite. Pour compléter le tableau, les femmes sont plus pénalisées que les hommes. Elles sont 51% à avoir connu, après 49 ans, une trajectoire avec des années de non-emploi (chômage, maladies, absences etc.) et donc des droits à la retraite dégradés, contre 46% des hommes. Enfin, la question de la santé et de sa prise en charge ne doit pas être oubliée, pas plus que celle de la souffrance au travail. En 20 ans, entre extension des déserts médicaux et casse organisée de l'hôpital public, la qualité des soins a baissé, essentiellement pour les couches de la population les moins favorisées.

En tout, près du tiers des personnes qui arrivent à la retraite dans le système actuel sont susceptibles d'avoir des droits à la retraite moindres et de devoir travailler après 62 ans. Reporter le départ à 64 ans ou plus ne ferait qu'empirer la situation. Encore plus de personnes n'y parviendront pas, et auront des retraites très dégradées. Et pas n'importe qui : les femmes plus que les hommes, les ouvriers et employés plus que les cadres. L'injustice est flagrante. Seule la productivité augmente avec constance (depuis les années 1950 !). Face à l'urgence climatique et au changement de modèle de production et de consommation qu'elle appelle, il serait logique de profiter de cette donnée pour ralentir le rythme. Le retour de la retraite à 60 ans constitue une vraie solution pragmatique face aux enjeux actuels.

## Les Français ont voté pour cette réforme : faux !

Selon les députés de la majorité, le président de la République, élu sur cette réforme, ne fait qu'appliquer son programme. Durant la campagne présidentielle 2022, le président-candidat assumait effectivement de vouloir repousser l'âge de départ à la retraite à 65 ans. Mais durant sa campagne de second tour, pour s'attirer les électeurs de gauche face à Le Pen au nom du front républicain, il a infléchi son discours, parlant d'une retraite à 64 ans. Le chiffre importe finalement peu : bien loin d'être convaincus, c'est pour empêcher Marine Le Pen d'accéder au pouvoir que ceux qui ne lui ont pas donné leur suffrage au premier tour l'ont fait

au second, tandis que l'abstention atteignait des records.

Les Français ont d'ailleurs tellement plébiscité le programme présidentiel qu'ils ont été près des deux tiers à souhaiter qu'il n'ait pas de majorité parlementaire pour l'appliquer. Résultat : en l'absence de majorité absolue à l'Assemblée nationale, c'est par une utilisation excessive, voire abusive, du 49-3 qu'il faut gouverner. Impossible de plus de parler de légitimité démocratique à imposer un report de l'âge de départ à la retraite que seuls... 11% des Français sondés souhaitent, selon les dernières études d'opinion ! La légitimité est



ici du côté des salariés, qui ont toutes les raisons de refuser cette réforme et de manifester pour faire entendre ce refus. Il faut également préciser que le candidat Macron promettait la retraite à 65 ans lors de la campagne 2022, l'allongement de la durée de cotisation ne faisait pas partie du lot.

Pour finir, en 2019, l'ambition initiale du gouvernement était bien plus importante puisqu'il s'agissait de mettre en place un nouveau système privilégiant la capitalisation et pas seulement d'agir sur un paramètre ou deux, comme cela a déjà été le cas lors des précédentes réformes des retraites. L'autre grande orientation de la réforme de 2019 visait à bâtir un régime universel pour tous les travailleurs en supprimant les régimes spéciaux qui, cette fois-ci, sont sauvés. Mais il ne faut

pas s'y tromper : la réforme 2023 reste un nouveau coup de boutoir dans notre édifice social avec l'objectif à peine masqué de le mettre à terre. Pour FO, il n'y a pas d'autre choix que de s'y opposer.

## La réforme favorise les petites retraites : non !

Avec le système actuel, plus d'un tiers des retraités touchent moins de 1 000 euros par mois, ce qui n'est pas acceptable. La promesse gouvernementale d'une pension minimale de 1200 euros semble donc alléchante. Mais il faut en premier lieu compter en brut, ce qui promet une pension moindre en net, à peine au-dessus du seuil de pauvreté en France en 2022 (1 102 euros pour une personne seule). De plus, pour bénéficier de cette mesure, le faible montant de la pension ne sera pas suffisant, il faudra avoir une carrière complète au Smic, donc avoir l'âge du taux plein (le nombre de trimestres nécessaire et l'âge légal). Sans carrière complète, pas de pension minimale. Pour un salarié qui a commencé à travailler tard, il est probable qu'après la réforme, il faudra continuer à travailler après 64 ans pour toucher la pension minimale. Or, parmi celles et ceux qui touchent moins de 1 000 euros par mois aujourd'hui, la moitié environ n'a pas eu une carrière complète et n'est pas concernée par le dispositif. En particulier, beaucoup de femmes ou d'agriculteurs, qui ont eu des revenus faibles et variables au cours de leur carrière, seront exclus de la mesure. Le gouvernement souhaite que les actuels retraités puissent y accéder, mais la mesure n'est pas encore dans le projet de loi et pas financée par la réforme présentée. Il va donc falloir ouvrir de "nouvelles concertations" avec les organisations politiques et syndicales pour trouver le financement adéquat d'une mesure qui globalement coûterait

près de 3 milliards d'euros. En outre, le rapport du COR mentionne que derrière la diminution des dépenses globales se cache une

baisse du niveau des pensions de retraite, notamment du fait que les droits et pensions ne sont plus indexés sur les salaires mais sur l'inflation.



## **Des mesures seront prises pour favoriser l'emploi des seniors : non !**

Le gouvernement entend obliger les grandes entreprises à publier un index pour déterminer le sort réservé à leurs salariés seniors. Un indicateur « simple et public pour identifier les bonnes pratiques et dénoncer les mauvaises » a-t-il été précisé. Cette technique d'inspiration anglo-saxonne dite du « name and shame » (nommer et blâmer) joue sur la moralité. En exposant publiquement bons et mauvais élèves, elle suppose que l'impact sur la réputation des entreprises les incitera à corriger leurs pratiques. Pas question ici de légiférer, et encore moins de sanctionner. Bref, pas de quoi faire peur aux entreprises, et certainement pas de quoi rassurer les seniors. De plus, à 60 ans, de nombreux salariés sont déjà physiquement inaptes à l'emploi qui constitue leur fin de carrière et un allongement de cette dernière les contraindra à occuper des postes inadaptés, à être au mieux placardisés, sinon mis à la porte.



## **Cette réforme a été négociée avec les partenaires sociaux : non !**

Lors des concertations menées à l'automne, non seulement FO a exprimé son opposition à tout recul de l'âge légal de départ en retraite ou d'allongement de la cotisation, mais notre organisation a également fait connaître ses propositions en matière d'emploi des seniors ou d'augmentation des recettes du régime. Le Gouvernement n'a jamais fait de retour sur les différents documents présentés. La concertation s'est donc faite sans réel débat, ni réelle prise en compte des demandes des interlocuteurs. Le monologue soi-disant social ne peut tenir lieu de négociation, surtout quand cette dernière est exclusivement consacrée à la recherche d'alliés politiques à l'Assemblée nationale. A croire que pour négocier en France des sujets engageant l'avenir du pays comme celui des retraites, se mettre autour d'une table et dialoguer raisonnablement entre acteurs du débat public, il faudrait être dans la clandestinité et réunir le Conseil national de la résistance pour préparer véritablement la société de l'après-guerre. Le président de la République réélu avait promis de cesser sa pratique verticale du pouvoir et de revaloriser les corps intermédiaires pour, à tra-



vers eux, renouer le dialogue avec les Français. Paroles, paroles, paroles... Le résultat ? Il est dans la rue.

## **Les retraités français sont des privilégiés : faux !**



Nantis les retraités français ? Un coup d'œil sur la situation de leurs homologues européens suffit à démentir l'affirmation. Les Français sont parmi les Européens qui quittent le plus tôt le marché du travail, selon les données de la Commission européenne. Cependant, l'âge légal de départ en retraite ne garantit toutefois pas une retraite pleine et sans

à 66 ans au Royaume-Uni. Mais l'âge légal ne suffit pas à comparer la situation réelle d'un pays à l'autre, car les systèmes de retraite sont différents et la notion même d'âge légal varie beaucoup. Ce seuil est par ailleurs souvent assorti d'exceptions permettant de partir plus tôt, notamment pour les personnes ayant commencé à travailler très jeune. D'autres indicateurs permettent une meilleure comparaison entre pays, comme l'âge de départ à la retraite réellement constaté : en moyenne, les habitants de l'UE prennent leur retraite à 63,8 ans. En Italie, un âge légal à 67 ans et des départs à 62 ans, alors que la France est dans la moyenne européenne. Les pensions varient énormément d'un pays à l'autre. Selon



les données de l'OCDE, parmi l'Europe des 27, c'est au Danemark que le taux de remplacement (le revenu versé en remplacement du salaire) est le plus élevé : 80 % du salaire brut en 2020. Suivent le Luxembourg (76,6 %), le Portugal (75 %), l'Italie, l'Autriche et l'Espagne (74 %). En France, il n'est que de 60 %. Pour profiter de sa retraite, encore faut-il être en bonne santé afin d'en profiter. D'après les données Eurostat de 2019, c'est en Suède que l'espérance de vie en bonne santé est la plus élevée (74 ans pour les hommes et 73 ans pour les femmes). En Espagne, elle s'élève à 69 ans pour les hommes et à 70 ans pour les femmes. La France se situe légèrement en dessous de la moyenne des pays de l'Union européenne : 63,7 ans pour les hommes et 64,6 ans pour les femmes.

L'Islande, les Pays-Bas et le Danemark sont en tête du palmarès établi par le Mercer CFA Institute Global Pension Index (MCGPI), un classement international, publié tous les ans depuis 2009, et qui mesure à la fois le niveau de vie des retraités, la viabilité du système de retraite, (c'est-à-dire l'équilibre financier à long terme), et la lisibilité de son fonctionnement pour les citoyens. Dans ce classement, qui compare 44 pays, la France n'arrive qu'en milieu de tableau, en 22<sup>e</sup> place...

## D'une réforme à l'autre

Toujours présentées comme une source de progrès et de justice sociale, les réformes des retraites qui se succèdent à un rythme toujours plus soutenu sont au contraire l'occasion de reculs d'importance, dont les retraités sont souvent les premiers à payer le prix. Un rapide voyage dans le temps suffit à le constater. En 1981, les pouvoirs publics fixent l'âge de départ en retraite à 60 ans. L'ordonnance du 26 mars 1982 généralise la possibilité de bénéficier de la retraite à taux plein à 60 ans (au lieu de 65 ans) pour les hommes et les femmes comptant 150 trimestres validés, soit 37,5 années, tous régimes confondus. Ce n'est que qu'à partir des années 1990 que la réforme des retraites devient une mauvaise manière récurrente faite aux salariés. Le gouvernement Rocard sort en 1991 un « Livre blanc sur les retraites » qui ressemble à une mise en garde sur la situation de l'ensemble des régimes de retraite et leurs perspectives d'évolution. Sur un ton assez technique, il se penche sur la question du vieillissement démographique et son impact sur les régimes, ébauchant des pistes de réformes, mais sans déboucher sur des mesures contraignantes.

Les choses sérieuses commencent avec la réforme Balladur en 1993. Elle impose –pour le privé seulement– un allongement de la durée de cotisation, qui passera progressivement en dix ans (à raison d'un trimestre supplémentaire par an) de 150 à 160 trimestres. S'y ajoute une forte augmentation de la durée de carrière de référence : la pension ne sera plus calculée sur les 10 meilleures années, mais sur 25 années. Enfin, les retraites seront désormais réévaluées en fonction de l'inflation et non plus de l'évolution des salaires. Conséquence : une baisse des retraites qui sera chiffrée en moyenne à 6%. Le volet retraites du plan Juppé de 1995 est repoussé dans la rue. Les velléités du gouvernement Jospin en la matière restent lettre morte. C'est donc en 2003 qu'une nouvelle réforme est imposée par le gouvernement Raffarin. La principale mesure est l'alignement de la durée de cotisation du public sur celle du privé, soit 40 ans. C'est également de cette réforme que datent deux dispositifs d'épargne : le plan d'épargne de retraite populaire (PERP) et le Plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO).

En 2010, rebelote : la réforme des retraites est à nouveau « nécessaire » et menée au pas de charge par le gouvernement Fillon. L'âge légal de départ en retraite recule progressivement de 60 à 62 ans. Concernant la durée de cotisation nécessaire pour toucher une retraite à taux plein, qui aura atteint 41 ans en 2012, le gouvernement souhaite qu'elle soit portée à 41 ans et trois mois à partir de 2013. La barre des 65 ans, qui correspond à l'âge auquel une pension de retraite à taux plein est garantie, sera également repoussée de deux ans, à 67 ans. En 2014, c'est le gouvernement de Jean-Marc Ayrault qui lance une nouvelle réforme, qui pré-



voit l'allongement de la durée d'assurance minimale pour prétendre à une retraite à taux plein, passant progressivement de 166 trimestres à 172 trimestres pour les assurés nés entre 1958 et 1972. La durée de cotisation passe donc à 43 ans pour les générations nées après 1973. Néanmoins, FO obtient des avancées importantes, comme l'augmentation des cotisations employeurs et des actifs à raison de 0,3%, l'instauration de la pénibilité en 2015, la validation des trimestres travaillés pour les apprentis, la validation des trimestres pour les périodes d'interruption liées au congé de maternité, la baisse du taux d'incapacité de 80 à 50% pour les travailleurs handicapés, le passage de 200 heures de SMIC à 150 heures comme seuil de déclenchement pour valider des droits à la retraite. En 2019, c'est le projet Macron d'instauration d'un système universel par points, mais aussi la tentative de privilégier un système par capitalisation, que les Français, guidés par les organisations syndicales, parviennent à repousser de justesse avec le déclenchement de la crise sanitaire.



## VOUS INFORMER SUR LA PROTECTION SOCIALE

En tant qu'**employeur, délégué syndical d'entreprise** ou **partenaire social de branche**, vous négociez et pilotez un contrat de complémentaire santé ou de prévoyance.

Vous souhaitez mieux comprendre l'environnement et l'actualité de la protection sociale, les initiatives prises en matière d'action sociale et de prévention de la part de KLESIA et ses partenaires. Vous voulez retrouver facilement la façon dont la santé et la prévoyance se déclinent dans votre branche ? Avec **KLESIA Pro Social** c'est dorénavant possible.

### **KLESIA Pro Social, c'est quoi ?**

C'est une application mobile reliée à un site internet qui réunit **une veille réglementaire, des fiches techniques** afin de retrouver et partager facilement les notions de base, un **espace dédié aux adhérents des fédérations patronales et syndicales de chaque branche** dont KLESIA est partenaire.

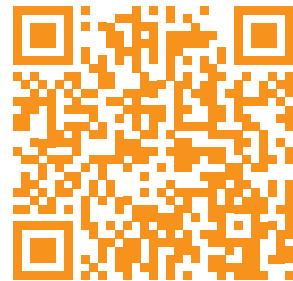
### **Comment y accéder ?**

- Vous pouvez **télécharger l'application** à partir d'un smartphone Apple ou Android.
- Vous pouvez également **consulter le contenu de l'application** et effectuer vos démarches d'accréditation de l'espace dédié aux branches **à partir du site internet suivant : <https://www.klesiaprosocial.fr/>**

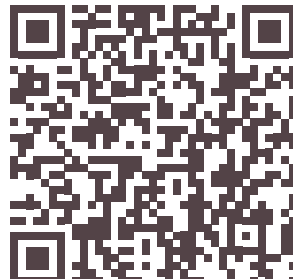
Pour accéder à l'espace branches, cliquez sur celle qui vous intéresse, inscrivez-vous en remplissant le formulaire proposé en précisant le nom de votre entreprise, la fédération patronale ou syndicale dont vous dépendez et la branche à laquelle vous souhaitez accéder. Vous recevrez un mail dès que nous aurons effectué votre accréditation.

**Télécharger dès à présent  
l'application via**

Pour Apple



Pour Android



- Prenez le QR Code en photo avec votre smartphone
- Pensez à installer une application de lecture des QR Code au besoin
- Et en cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter l'assistance KPS à l'adresse suivante : [assistance.KPS@klesia.fr](mailto:assistance.KPS@klesia.fr)

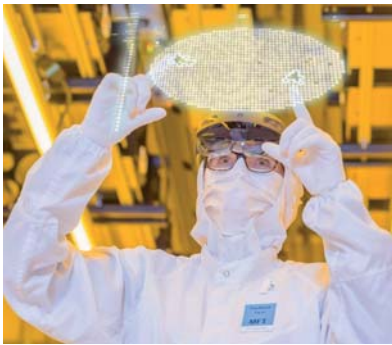
## Nouveau record pour les dividendes

Selon la lettre financière Vernimmen.net, « les entreprises du CAC 40 ont rendu à leurs actionnaires 80,1 milliards d'euros » en 2022. L'opération a été réalisée par rachats d'actions pour 23,7 milliards d'euros, tandis que les dividendes ont atteint la somme faramineuse de 56,6 milliards d'euros. Il s'agit donc d'un nouveau record après les 28,6 milliards versés en 2020, durant la pandémie, et les 45,6 milliards octroyés aux actionnaires en 2021. Pour les salariés par contre, les chiffres ne sont pas toujours aussi impressionnants, et seule la détermination de FO lors des NAO fait la différence (voir p.17)



**Négociations, réunions de travail mais aussi fait insolite, l'actu de FO Métaux se décline également en brèves...**

## La course aux puces



De 2021 à 2023, près de 84 projets de construction d'usines de semi-conducteurs devraient avoir été lancés, selon le syndicat professionnel SEMI, pour un investissement total de plus de 500 milliards de dollars. Ces implantations s'ajouteraient aux 34 nouvelles usines déjà mises en

chantier en 2019 et 2020. Le marché des semi-conducteurs a beau connaître un net ralentissement, avec une croissance révisée à la baisse à 4,4% en 2022, suivie d'un recul de 4,1% en 2023, selon les dernières prévisions de WSTS, le cabinet de statistiques de la profession, cela ne refroidit pas les ardeurs des industriels. Profitant des incitations des pouvoirs publics destinées à soutenir la production locale et à sécuriser la chaîne logistique, les fabricants de puces multiplient partout les projets d'expansion de leurs capacités de production. A noter que la Chine se taille la part du lion dans le nouveau paysage. En face, avec le Chips Act, l'Europe met 45 milliards d'euros sur la table. La compétition promet d'être rude.

## Renforcer l'industrie européenne verte

En réponse à la loi américaine sur la réduction de l'inflation (Inflation Reduction Act ou IRA), les ministres français et allemand de l'économie, Bruno Le Maire et Robert Habeck, ont appelé le 19 décembre à renforcer l'industrie



européenne verte. Pour que le vieux continent s'octroie une longueur d'avance en matière d'industrie verte, ils proposent notamment le maintien d'une base industrielle solide et la diversification de l'accès de l'Europe aux technologies et aux ressources vertes. Les deux ministres appellent également de leurs vœux un accès à des régimes de subventions, une politique industrielle européenne verte ambitieuse et pour la création d'un partenariat entre l'Europe et les Etats-Unis prévoyant l'élaboration conjointe de normes. Sur le sujet, on peut aussi leur conseiller la lecture du *Manifeste pour une industrie verte* édité l'an dernier par notre organisation...

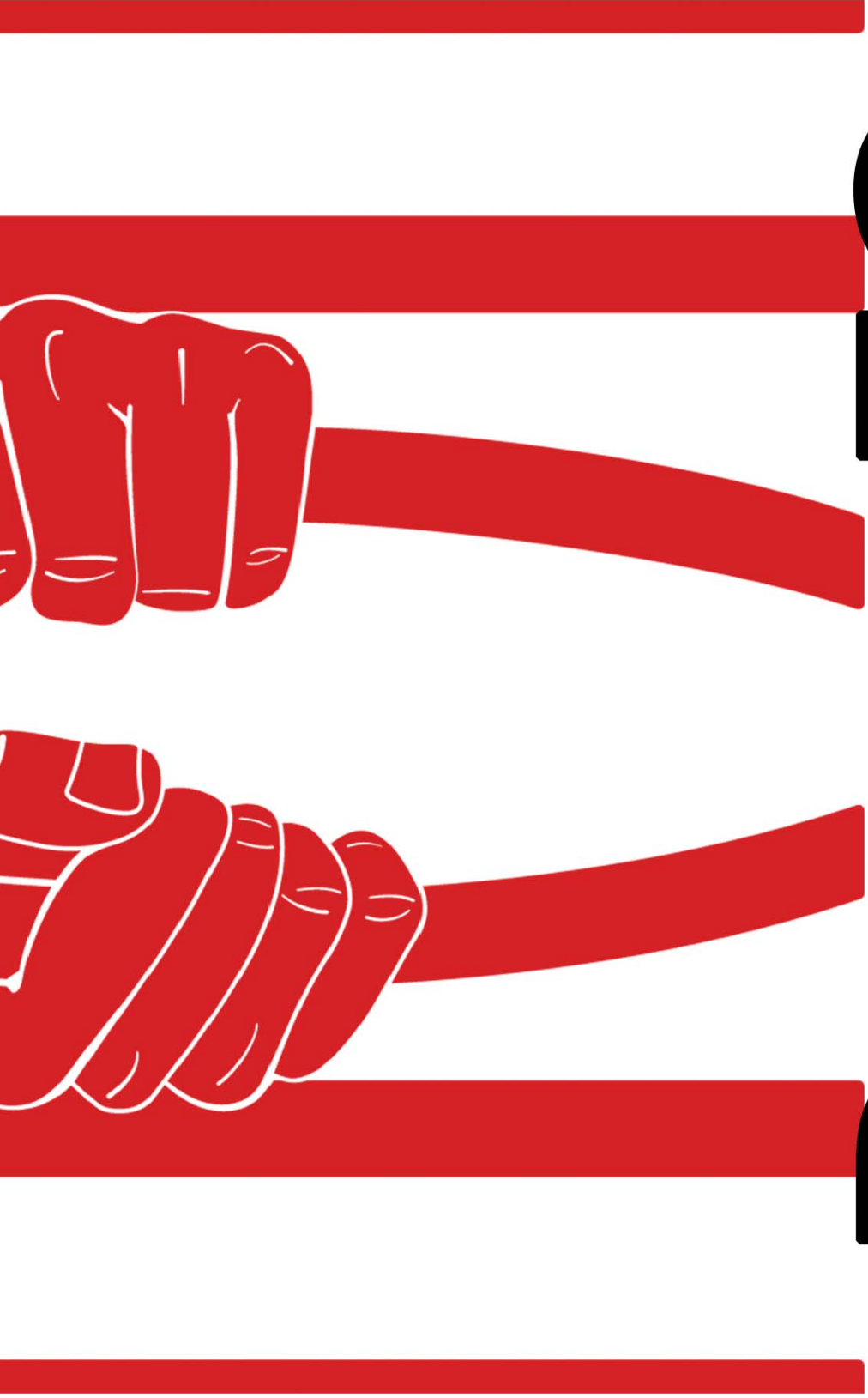
Près de 12 ans après la fermeture du site Proma de Gien (Loiret), 81 salariés licenciés le

## PROMA : le combat continue

22 mars 2010 se battent toujours pour obtenir l'intégralité de ce qui leur est dû (23 000 euros par salarié) et qui avait fait l'objet d'un accord avec leur employeur. Tout au long de ce combat, ils ont pu compter sur le soutien actif de Gilbert Delas, secrétaire de l'UL FO du Giennois, qui y est aujourd'hui défenseur syndical. Il faut savoir que le calendrier même de l'affaire Proma – par le délai entre l'accord et la liquidation judiciaire – permet à l'AGS de ne pas se substituer à l'employeur. L'article L. 3253-13 du code du travail fixe en effet un délai minimum de dix-huit mois avant que puisse s'activer la garantie AGS, ce qui semble ne pas correspondre au cas de Proma. La Confédération FO et notre Fédération demandent donc la modification de cet article qui – au-delà de cet affaire – peut léser tous les salariés, afin de ramener le délai à six mois. Pour les salariés de Proma, qu'une modification de cet article ne concernerait pas, le défenseur syndical considère qu'il faut agir auprès du CGEA/AGS de la région d'Orléans au motif que c'est une faute professionnelle du mandataire judiciaire qui a permis aux Prud'hommes de Montargis et à la cour d'appel d'Orléans de requalifier les licenciements sans cause réelle et sérieuse et d'attribuer neuf mois de salaire aux salariés non protégés. Pour Gilbert Delas, « il appartenait au CGEA/AGS d'attaquer judiciairement ce mandataire judiciaire pour obtenir réparation en tout ou partie des sommes versées, ce qui n'a pas été fait. »

**La retraite à 64 ans  
+2 ans ferme  
pour tout le monde !**





# POUR FOND! C'EST MON!

# apsac

## FORMATION

**Représenter les salariés**

**ne s'improvise pas !**

**Actualité sociale / Management social**

**Essentiels CSE / Experts CSE**

**Santé / Communication**

**Sécurité et conditions de travail**



## MetaPole : FO sur tous les fronts



« Cette année a été également une nouvelle occasion de montrer notre force de première organisation syndicale du groupe, s'est félicité le secrétaire du syndicat FO MetaPole, comme en témoigne le bilan de nos actions », qu'il a ensuite détaillé. L'année 2021 aura ainsi notamment été marquée par la fermeté de notre organisation sur la politique salariale, son intransigeance sur le PSE, qui a permis d'accompagner de nombreux salariés et d'éviter tout départ contraint. Depuis mars 2020, FO MetaPole a été la seule organisation à dédier un espace d'informations sur son site Web pour informer sur la crise sanitaire et ce travail a été autant remarqué que salué par les salariés. A noter également, la signature d'un accord Handicap reprenant de nombreuses revendications FO et la visite de la ministre des Solidarités et de la Santé, et de la secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées suite aux actions de relais d'information sur les aidants familiaux par le syndicat. Au plan industriel, FO a été force de proposition concernant la prime d'éloignement et l'aménagement du poste des salariés de Bezons (Val d'Oise) durant une transition d'un an. Concernant l'avenir du site d'Elancourt, les élus et mandatés ont rencontré les élus locaux et la Direction afin qu'une décision mesurée et réfléchie soit prise. En 2022, c'est le choix de St Quentin en Yvelines qui a été privilégié. Enfin, il a fallu mettre en route le cycle de né-

gociation Reload, qui est à ce jour encore au centre du dialogue social chez Airbus.

Concernant les sections, celle de l'entité Cyber a relaté les nombreuses embauches effectuées en 2021, regrettant cependant qu'elles ne compensent pas la surcharge de travail des salariés, qui peinent d'ailleurs à accompagner les nouveaux arrivants. Les efforts de syndicalisation se poursuivent, sans toujours apporter de résultats à la hauteur de l'investissement des militants. Le fractionnement de l'activité Cyber avec la création d'Airbus Protect, a aussi fortement mobilisé les équipes pour les négociations relatives à l'opération, notamment en défendant la convention collective de la métallurgie contre celle de la Syntec choisie par Airbus.

La section SLC, dont la société a été retenue par le ministère de l'Intérieur pour le projet Réseau Radio du Futur qui doit remplacer les réseaux TETRAPOL en France à terme, s'est inquiétée de l'impact des nouvelles technologies sur la charge de travail de certaines équipes, qui voient leur métier se transformer. Si le niveau de prises de commandes rassure quant à l'avenir, la perte de qualité dans le support des fonctions transverses depuis qu'elles ont été transférées au niveau d'Airbus rappelle que SLC n'a pas les mêmes besoins ni problématiques que la maison mère. Beaucoup reste à faire, et en 2023 l'aide de FO promet d'être fort utile à l'équipe pour maintenir une liste et sa position de leader.

**Les métallos FO d'Airbus Defense & Space Elancourt (Yvelines) ont tenu l'assemblée générale de leur syndicat, MetaPole, le 22 novembre. Réunies autour de leur secrétaire Grégory Vernon, en présence du secrétaire fédéral Edwin Liard, les différentes sections du syndicat ont pu dresser le bilan de l'année écoulée, particulièrement chargée, et d'anticiper les sujets qui marqueront l'année 2023.**

## Valeo Amiens : en ordre de marche

**Les métallos FO du site Valeo d'Amiens (Somme) se sont retrouvés le 3 novembre pour l'assemblée générale de leur syndicat. Autour de leur secrétaire Gino Croisy, en présence du secrétaire fédéral Valentin Rodriguez, du secrétaire de l'USM de la Somme Willy Fleury et du secrétaire de l'UD80 Jean-Jacques Leleu, ils ont fait le point sur la situation du site et ses perspectives, à moins d'un an des prochaines élections professionnelles.**

Bien de l'eau a coulé sous les ponts depuis la création de la section syndicale FO chez Valeo Amiens, en 2018. Devenue syndicat l'année suivante, elle a su susciter la confiance des salariés, qui lui ont donné 15 % de leurs voix en 2020. Incontournable sur le site, notre organisation a eu fort à faire en 2021, entre NAO compliquées et poursuite de l'APLD (où FO a d'ailleurs obtenu rectification d'une erreur de calcul dont pâtissaient 32 salariés), bataille pour préserver la journée de solidarité récupérée l'année précédente, ou encore la journée rentrée des classes.

Comme l'a montré Gino Croisy dans son rapport d'activité, le syndicat FO a également contribué à plusieurs avancées, comme la mise en place d'une cellule handicap et d'un référent handicap, unique à ce jour dans le groupe, et qui permet de travailler en lien avec l'infirmerie à répondre aux problématiques des salariés et à aider ceux concernés à monter leur dossier RQTH. Les métallos FO sont aussi devenus une référence pour les salariés en inaptitude professionnelle, que le syndicat est seul à défendre. Enfin, sur ce site spécia-

liste de l'embrayage, FO a défendu le projet Mercedes TDC1, important pour l'avenir de l'usine, et après quelques ajustements, les premiers prototypes voient enfin le jour. A présent, l'équipe se prépare pour les élections de 2023 et entend bien progresser.

Valentin Rodriguez a ensuite pris la parole pour un focus sur l'actualité nationale. Dans un contexte fortement inflationniste, il a rappelé la priorité donnée par notre organisation à de véritables augmentations de salaire. Détaillant le schéma des négociations en cours autour de la réforme des retraites, il a souligné la communauté de vues de FO Métaux avec la Confédération FO et notre opposition tant à un report de l'âge légal de départ qu'à une augmentation de la durée de cotisation. Il a également fait un point sur la convention collective nationale de la métallurgie pour rappeler les enjeux de son déploiement. Enfin, il a révélé aux métallos qu'Amiens accueillerait en juin 2024 le congrès de notre Fédération. Nul doute que les métallos FO de Valeo contribueront à l'événement.



## Airbus Helicopters Marignane : croire en l'avenir

Les métallos FO d'Airbus Helicopters Marignane se sont retrouvés le 24 novembre pour l'assemblée générale de leur syndicat, autour de leur secrétaire Régis Delu, en présence du secrétaire fédéral Edwin Liard et du DSC Sylvain Dolza.

Au préalable, ils ont tenu une réunion d'information syndicale, rendez-vous plébiscité par les salariés mais sur lequel ils ont dû faire l'impasse au cours des trois dernières années pour raisons sanitaires. C'est Edwin Liard qui a le premier pris la parole pour un point sur la situation nationale, en particulier sur la question du pouvoir d'achat en cette période de forte inflation, ainsi que sur la bonne santé du secteur aéronautique. Les accords Reload, qui vont remettre à plat l'ensemble des accords groupe, ont ensuite fait l'objet d'une présentation qui a permis de valoriser le travail mené par notre organisation, mais aussi de présenter la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie et les nouvelles classifications avec, là encore, le rôle déterminant de FO Métaux dans ce dossier pour préserver les droits des salariés. Sylvain Dolza s'est ensuite attaché plus particulièrement à décrire et analyser la situation du marché hélicoptère, sur lequel Marignane fait figure de site incontournable, et l'action de FO sur le périmètre Airbus Helicopters.

Passant ensuite à l'assemblée générale du syndicat, à laquelle seuls les adhérents FO participaient, les métallos sont revenus sur son activité au cours de l'année passée. FO entend bien se battre pour une augmentation de la charge, et donc de l'emploi, sur Marignane malgré le manque de vision claire vis-à-vis de la stratégie de l'entreprise notamment sur les charges industrielles, un objectif en bonne voie de réalisation puisque 500 embauches sont d'ores et déjà prévues pour 2022 et 2023. Les métallos FO comptent aussi sur les 200



millions d'euros d'investissements promis sur 5 ans pour un site plus pérenne, moderne et écologique, et une amélioration des conditions de travail. La question de la politique salariale, qui a fait couler beaucoup d'encre cette année et dont le secrétaire a retracé les péripéties, continuera bien sûr d'être à l'ordre du jour. « Rien de tout ceci ne pourra se faire sans le dialogue social qui nous a permis d'obtenir tant d'avancées », a prévenu Régis Delu. Il a conclu sur la communication du syndicat et sa montée en puissance, vecteur essentiel d'information des salariés mais aussi d'attractivité pour FO.



## Pour de bonnes NAO, demandez FO !

### PSA (Stellantis) signe à 5,3 %

Après plusieurs mouvements de grève, les métallos FO de PSA ont obtenu l'an dernier l'ouverture anticipée des NAO et sont parvenus à un bon accord le 12 décembre puisqu'ils ont signé à 5,3% d'AG (4,4 % en janvier pour les ouvriers et employés ainsi que 0,9 % lors de promotions et changements de poste. Les techniciens et agents de maîtrise bénéficieront de 4 % d'augmentation, plus 1,3 % pour les augmentations individuelles et les promotions. Quant aux cadres, ils percevront 5,3 % de hausse salariale individuelle, à partir de mai 2023). Plusieurs primes, comme celle de ligne ou celle de transport ont, quant à elles, été revalorisées. Enfin, ils ont obtenu une clause de revoiture pour juin prochain.

### Dillinger : 6 % de plus

Les sidérurgistes de Dillinger sont parvenus à négocier en anticipé pour 2023 un accord prévoyant 6 % d'augmentations générales dès le 1<sup>er</sup> janvier, assorties d'un talon de 130 €, et ont fait mettre en place une commission de suivi. Grâce à FO, la ressource annuelle garantie (RAG) est passée de 25 1000 à 26 600 €.

### Satys : un accord à 4 %

Les métallos de l'équipementier aéronautique Satys ont réussi à conclure pour 2023 une revalorisation salariale de 4% pour les ouvriers, autant pour les ETAM avec un budget AI de 0,2% et des mesures individuelles pour les cadres à hauteur de 4,2%. Ils ont également obtenu l'intégration de primes récurrentes et durables, comme la « prime cohésion » ou la « prime perfo atelier », chacune d'un montant de 80 €, sans oublier un nouvel accord d'intéressement et une revalorisation du panier repas et des différents frais de déplacement professionnel.

### Schneider arrache 5 %

Chez le géant des équipements électriques, les métallos FO, qui y sont n°1, ont dû aller au bras de fer en marge de la bataille contre la réforme des retraites pour obliger leur direction à revenir sur les propositions au rabais formulées pour les NAO 2023. Et le résultat est à la hauteur de leur mobilisation puisqu'ils décrochent 5 %, répartis pour les OATAMs (Ouvriers, Agents Techniques, Agents de Maîtrise) en 4 % en AG avec un talon à 100 € et 1 % d'AI, et pour les Ingénieurs & Cadres 2,7% d'AI et –une grande première– 2,3% en AG. Notre organisation obtient également une revalorisation des SMSE (l'équivalent des RAG dans le groupe) de 1,5% avec impact à la hausse de la

prime d'ancienneté, une hausse des primes d'équipe de 1,8%, et de 3,6% pour le panier repas, sans oublier une clause de revoiture pour septembre prochain.

### Framatome : FO décroche 6,5 %

Les équipes FO de Framatome ont bataillé fin 2022 pour des NAO dignes de ce nom et ont obtenu gain de cause. Ils sont signés un accord le 20 décembre au soir avec une augmentation de l'enveloppe salariale de 6,5% pour 2023. Entre l'AG de 2,4 % de 2022, les 50 € de revoiture de l'été dernier (ou 45 € pour les salariés gagnant plus de 2 600 € mensuel) et les 125€ de talon obtenus en décembre, le plus petit salaire de Framatome en décembre 2021 sera augmenté de 2 886 € sur l'ensemble d'une année entre ce qu'il avait en décembre 2021 et l'année 2023. Un joli tour de force !

### Manitou : FO signe pour 5,6 %

C'est une année soutenue en matière de négociations qui s'est achevée chez Manitou, spécialiste du matériel de manutention, par celles sur les salaires pour 2023. Les élus FO sont parvenus à signer un bon accord à 5,6 % d'augmentations salariales, dont 5,4 % en AG pour les non-cadres et 4,2 % en AG pour les cadres au 1<sup>er</sup> janvier. S'y ajoute une prime de partage de la valeur (PPV) de 1 000 €.

### Tournaire : +4,5% sur les salaires

Chez le spécialiste de l'emballage Tournaire, les métallos FO sont parvenus à négocier un accord salarial comprenant pour les non-cadres 3% d'AG au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et 1,45% d'AI pour avril, et 4,55% d'AI pour les cadres pour avril. Ils ont pu faire ajouter une clause de revoiture pour septembre en cas de dérapage de l'inflation.

### Dans les branches

Notre Fédération est également parvenue à faire revaloriser les minima salariaux dans plusieurs branches rattachés pour l'année 2023. Dans la Récupération, FO Métaux a ainsi obtenu en cumulé depuis décembre 2021 pas moins de 9,69 % d'augmentation ! Dans la Bijouterie-Horlogerie, après 6,4 % sur la grille en 2022, elle obtient 4 % de plus en 2023. Dans la branche du Froid, FO Métaux réchauffe les minima, qui augmentent, en cumulé depuis février 2022, de 9,08 %. Enfin, dans le machinisme agricole, c'est d'ores et déjà 3,2 % de plus pour les minima !

**En ce début d'année, une fois n'est pas coutume, plusieurs entreprises ont conclu de manière anticipée les négociations salariales pour 2023. Avec le dérapage de l'inflation, les équipes FO ont eu à cœur de devancer le calendrier et de remettre la question des salaires au plus tôt sur la table des négociations. FO Métaux vous livre ici quelques-uns de leurs résultats.**

## Mobilisation massive contre la réforme des retraites

Ce 19 janvier sonnait le début de la bataille contre la réforme des retraites que tente, à nouveau, d'imposer le président de la République. Avec près de deux millions de Français rassemblés dans près de 200 cortèges sur l'ensemble du territoire, cette journée de mobilisation a été un incontestable succès. Plusieurs métropoles en régions ont même battu des records en termes d'affluence. Quand le mécontentement s'exprime à un niveau aussi fort, ce n'est plus un avertissement mais une condamnation sans appel que les Français envoient à la très relative majorité présidentielle quant à son projet de destruction des retraites. Les métallos FO ont plus que tenu leur rang dans les cortèges, avec calme et résolution, certains de la justesse de ce combat. Notre organisation et l'intersyndicale, au soir de cette première journée très réussie, ont rappelé qu'il ne s'agissait là que du premier acte et que d'autres suivraient jusqu'à l'abandon de ce projet.



Paris



Marseille



# Actualité sociale



Evreux



Toulouse



Bordeaux



Paris



Rennes



Tours

# Francis Alba nous a quittés

**C'est avec émotion que la Fédération FO de la métallurgie a appris le décès de Francis Alba le 19 janvier à l'âge de 68 ans.**

Avec la disparition de Francis Alba, c'est un militant hors-pair que perdent les métallos des Bouches du Rhône et notre Fédération. Il avait effectué toute sa carrière professionnelle dans l'aéronautique, notamment dans la zone Nord de l'ex-société SEP, jusqu'à sa fusion-acquisition par la Snecma, qui l'avait ensuite mené au sein du groupe Safran. Spécialiste des analyses et calculs, il avait notamment travaillé sur les essais TP400, SaM146 et M88 Pack CGP, jusqu'à son départ en pré-retraite fin 2013.

Francis Alba n'était pas seulement un professionnel de l'aéronautique ultra compétent. C'était aussi un syndicaliste engagé et déterminé. Il avait rejoint les rangs de notre organisation au début des années 2000, se reconnaissant dans ses valeurs et ses combats. Il avait rapidement assumé plusieurs mandats, tant au niveau fédéral qu'interprofessionnel, et même au-delà : secrétaire des Métaux d'Istres (où il venait tout juste de passer la main), trésorier de l'Union locale FO d'Istres, conseiller juridique de cette UL et de celle de Martigues, administrateur de la mission locale d'Istres et pré-

sident de sa maison des syndicats, conseiller prud'homal au CPH de Martigues depuis 2018, et il venait de prendre, quelques jours avant son décès, la présidence de la section Industrie CPH de Martigues.

Derrière le spécialiste et le syndicaliste se cachait aussi un homme de cœur, aussi jovial qu'entier, une personnalité des plus attachantes qui était devenu la référence FO pour de nombreux métallos du département. Pour ce bon vivant, le collectif, dans la pensée autant que dans l'action, était primordial. Il laisse, selon le mot de son ami Gérard Ciannarella et ses équipes, le souvenir d'un homme « petit par la taille mais grand par la parole. »

La Fédération FO de la métallurgie et son secrétaire général Frédéric Homez présentent leurs condoléances à celles et ceux qui l'ont connu et aimé, avec une pensée particulière pour sa femme Françoise et leurs deux enfants Camille et Yann.



## Disparition de Michel Mengin

Alors que les cortèges battent le pavé partout en France contre la réforme des retraites, un militant manque cruellement dans les rangs en Meurthe-et-Moselle. Avec la disparition de Michel Mengin ce 13 janvier à l'âge de 82 ans, c'est une figure historique du bassin de Longwy, bien au-delà du syndicalisme, qui disparaît.

Il n'a que 16 ans lorsqu'il rejoint, en 1956, un sous-traitant de l'usine sidérurgique La Providence de Rehon, avant qu'il n'intègre l'usine en 1963 comme contrôleur qualité, avant de devenir chef de poste. Il sera secrétaire du syndicat FO de longues années. Dès lors, pendant près de six décennies, il sera de tous les combats. En 1970, il rejoint les rangs des métallos FO et restera impliqué jusqu'au bout dans la vie de l'organisation, participant notamment au congrès confédéral de Rouen en mai et juin dernier. Devenu secrétaire de l'Union locale de Longwy suite au départ de Bernard Mourgues, devenu secrétaire général de notre Fédération, il inscrira son action dans les pas de ce dernier. Il vivra assez durement la « bataille de l'acier » qui marqua profondément le bassin de 1979 à 1984 et dont il fut un acteur de premier plan. Ses combats se menaient aussi par la négociation, et il fut l'un des artisans de la signature, en 1977, de la Convention Générale de Protection sociale de la Sidérurgie (CGPS), où FO tint un rôle de pionnier. Il était également un des piliers de la coordination de la sidérurgie au niveau fédéral, animant tout ce qui touchait à la convention collective de l'Est. « Il fait partie de nos anciens qui ont mis en place les accords nationaux de la sidérurgie, dont FO Métaux a su préserver les spécificités lors des travaux sur la convention collective nationale de la métallurgie », rappelle l'ancien secrétaire fédéral Michel Mainguy. La Fédération lui avait remis la médaille fédérale en 2022 pour son engagement sans faille au service de FO et des salariés. « Un militant exemplaire et d'une profonde gentillesse », avait alors déclaré le secrétaire général FO Métaux Frédéric Homez.

Une fois en préretraite professionnelle à l'âge de 50 ans, Michel Mengin ne raccroche pas pour autant. Toujours aux côtés des salariés, il les soutient avec l'équipe de l'UL de Longwy au fil des crises ou des PSE, devient défenseur syndical aux prud'hommes et poursuit son

action avec une énergie impressionnante. Au fil des années et des dossiers, il avait gagné le respect unanime de tous, y compris dans les rangs syndicaux adverses. Cultivé, intelligent et animé d'une profonde gentillesse, celui qui fut aussi formateur aura également été un mentor en syndicalisme pour beaucoup.

Le vélo était l'autre grande affaire de sa vie. Président dès 1982 du Vélo club de Pierre-Pont, qu'il transformera en 1989 en Entente Cycliste, Région Européenne Longwy (EUREL) Trois Frontières ; il organisera plus de 250 courses de haut niveau sur son territoire. Son professionnalisme reconnu a fait de lui un commissaire de courses, et il sera même commissaire de courses adjoint sur le Tour de France en 1999. Il avait également eu des responsabilités au sein du club de foot de Rehon ou dans une association d'aide aux Marocains, comme autant d'illustrations de son goût des autres.

La Fédération FO de la métallurgie et son secrétaire général Frédéric Homez présentent leurs condoléances à celles et ceux qui l'ont connu et aimé, avec une pensée particulière pour ses enfants Dominique, Pascal, Francis et Corinne, ses petits et arrière-petits-enfants.



## Elections du CSE : le jour le plus long - 1<sup>ère</sup> partie

**Depuis l'été dernier jusqu'à la fin de l'année, nous nous étions concentrés sur les étapes préalables au lancement du processus électoral. Dorénavant, il est temps de se focaliser sur le déroulement des élections et donc sur le jour J des élections au travers, ce mois-ci, de la question du quorum à atteindre, du dépouillement, de l'éventualité d'un second tour.**

### I - Quorum à atteindre

Il est nécessaire d'atteindre un quorum au 1<sup>er</sup> tour de scrutin pour la désignation d'élus.

Le nombre de votants doit être au moins égal à la moitié des électeurs inscrits sur la liste électorale (article L. 2314-29 du code du travail).

Si le quorum n'est pas atteint, il y a lieu d'organiser un second tour de scrutin. Un second tour devra bien évidemment également être organisé s'il reste des sièges à pourvoir.

Le quorum est bien égal à la moitié des électeurs et non pas à « la moitié + une voix » : ainsi, pour 100 électeurs, le quorum est 50 et non 51. Pour 105 électeurs, il est égal à 52,5 soit 53, et non à 54.

Le quorum doit être atteint pour chaque vote, c'est-à-dire dans chaque collège, et, à l'intérieur d'un collège, pour les titulaires et pour les suppléants. On peut donc avoir à organiser un second tour uniquement pour élire les suppléants si au premier tour le quorum n'a été atteint que pour les titulaires.

Pour déterminer le nombre de votants, il faut prendre en compte les votes des électeurs qui se sont exprimés en faveur de candidats, valablement présentés au premier tour de scrutin. Ainsi pour le calcul du quorum, les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte dès lors que ces votes ne s'expriment en faveur des candidats en liste.

Il est à noter :

■ d'une part, que les ratures n'ont en principe pas d'incidence sur l'appréciation du quorum. Il ne pourrait en aller différemment que dans l'hypothèse où le bulletin rayé est assimilé à un bulletin blanc ;

■ d'autre part, que le quorum est atteint lorsque le nombre des suffrages exprimés est au moins égal à la moitié des électeurs inscrits, quel que soit le nombre des voix obtenu par chacun des candidats de la liste unique établie pour le premier tour de scrutin.

Pour rappel, même si le quorum n'est pas atteint, ce sont les résultats du 1<sup>er</sup> tour pour les titulaires qui déterminent l'audience de chaque organisation syndicale. Le premier tour des élections professionnelles doit faire l'objet d'un dépouillement complet, car il sert à mesurer la représentativité syndicale ainsi que l'aptitude à exercer certains mandats de représentation syndicale.

Le quorum importe peu ici car les résultats à mesurer

s'entendent indépendamment du nombre de votants.

L'élection sert en premier lieu à mesurer le critère de l'audience permettant d'établir la représentativité syndicale au niveau de l'établissement ou de l'entreprise. L'audience obtenue par les candidats est requise pour déterminer leur aptitude à être désignés comme délégué syndical. L'audience requise par le candidat est alors d'au moins 10% des suffrages exprimés au premier tour des élections des titulaires au CSE.

### II - Clôture du scrutin et dépouillement des votes

A l'heure prévue, le bureau de vote proclame la clôture du scrutin et procède immédiatement au dépouillement. Si le nombre des électeurs du collège est peu important, les membres du bureau réalisent eux-mêmes toutes les opérations ; dans le cas contraire, ils peuvent, conformément au code électoral, se faire assister dans leurs tâches par des scrutateurs désignés par eux parmi les électeurs. Ils vont successivement, pour un collège donné :

■ introduire les enveloppes intérieures des votes par correspondance dans les urnes correspondantes ;

■ ouvrir l'urne des titulaires et compter les enveloppes trouvées dans cette urne ;

■ vérifier que le nombre des enveloppes correspond au total des votants cochés sur les listes d'émargement ;

■ ouvrir les enveloppes et ranger les bulletins en tas distincts pour chaque liste (bulletins complets, bulletins dont certains noms ont été rayés, bulletins blancs, bulletins nuls) ;

■ transcrire sur des feuilles de dépouillement le nombre de bulletins recueillis par chaque liste, en séparant les bulletins complets de ceux comportant des ratures ;

■ renouveler l'opération de dépouillement avec l'urne des suppléants.

Il ne faut pas oublier de respecter le code électoral :

■ tous les membres du bureau de vote doivent signer la liste d'émargement, conformément à l'article R. 62 du code électoral ;

■ le président du bureau de vote doit constater publi-

quement et mentionner au procès-verbal les heures d'ouverture et de clôture du scrutin, conformément à l'article R. 57 du code électoral.

Le bureau de vote ayant seul le pouvoir d'apprécier la régularité des votes, l'intégralité des enveloppes de vote par correspondance doit lui être remise, y compris

ceux qui sont parvenus après la date limite de retour prévue par le protocole préélectoral.

Les modalités du dépouillement doivent permettre d'assurer la validité du scrutin. Les irrégularités commises lors du dépouillement peuvent donc entraîner l'annulation des élections même si elles n'ont pas été de nature à en fausser les résultats.

Les bulletins blancs ou nuls, qui ne sont pris en compte ni pour le calcul du quorum ni dans les calculs permettant l'attribution des sièges, font l'objet d'un décompte séparé. Il revient au bureau de vote d'apprécier la validité des bulletins et de les joindre au procès-verbal des élections ; c'est le tribunal judiciaire qui jugera en dernier ressort de leur validité en cas de contestation

### III - Organisation d'un second tour de scrutin

Un second tour de scrutin doit être organisé dans les cas suivants :

■ lorsque le quorum n'est pas atteint au premier tour, c'est-à-dire lorsque le nombre de suffrages exprimés est inférieur à la moitié des électeurs inscrits (C. trav. art. L. 2314-29) ;

■ lorsqu'aucun siège n'a pu être pourvu à l'issue du premier tour de scrutin faute de candidats présentés par les organisations syndicales représentatives ;

■ lorsque le nombre total des candidatures de toutes les listes présentées par les organisations syndicales au premier tour ne permet pas de pourvoir tous les sièges (Cass. soc., 18 mars 1982, n° 81-60.871). Il en est ainsi même s'il ne reste qu'un seul siège à pourvoir ;

■ lorsqu'un siège réservé n'a pu être attribué à l'issue du premier tour de scrutin en l'absence de candidat de la catégorie concernée.

Dans la mesure où les élections de chaque collège ont lieu séparément, le second tour peut être partiel. Il peut n'avoir lieu que pour les sièges restant à pourvoir sur la liste des suppléants si tous les sièges de la liste des titulaires sont déjà pourvus.

Théoriquement, le second tour doit être organisé dans un délai de 15 jours à dater du premier jour de scrutin (C. trav. art. L. 2314-29).

La loi ne s'oppose cependant pas à ce que le second tour intervienne dans un délai plus court si les parties en sont d'accord.

## Des métaux et des mots

### Le mot du mois : **Équilibre**



Le dossier que notre magazine consacre à la réforme des retraites est à lire et diffuser massivement car il tord le cou aux bobards dont usent le gouvernement et ses relais pour défendre un

projet que rien ne justifie. Il fait en particulier justice du mythe d'un « gouffre » financier qu'il y aurait urgence à combler pour « rétablir l'équilibre du système ». *Équilibre*, le grand mot est lâché !

Dans le latin *aequilibrium* dont il est issu au début du XVII<sup>ème</sup> siècle, on reconnaît *aequus*, « égal », et *libra*, « balance ». C'est donc une égalité de forces entre deux ou plusieurs éléments qui s'opposent, donc aussi l'état de repos pour ce qui leur est soumis. La physique nous apprend qu'un équilibre peut être *stable*, lorsque le système matériel, légèrement écarté de sa position, tend à y revenir, ou au contraire *instable*, s'il s'en éloigne.

L'*équilibre budgétaire* est évidemment le plus célèbre de tous, même si en France nous ne l'avons plus connu depuis 49 ans. C'est d'une manière générale en son nom, avec sa variante liée aux comptes sociaux, que sont décrétés les plans d'austérité, avec la force de l'évidence résumée par la formule rituelle : « Il n'y a pas d'autre politique possible ! » Les gouvernements, comme les entreprises, cherchent donc à *équilibrer* ou *rééquilibrer* les comptes, mais l'on utilise peu pour cette opération le terme d'*équilibrage*, plutôt réservé aux roues de voiture.

La difficulté de maintenir l'équilibre est assez bien rendue par l'image de l'*équilibriste*, qui étonne par son talent d'acrobate ou de jongleur, et parfois les deux en même temps. En même temps ? Aucune allusion maligne dans le choix de cette expression, même si certains politiques tentent précisément d'en jouer pour faire de l'*équilibriste*.

Sans se produire dans un cirque, on peut *perdre l'équilibre*, mais aussi le *rétablir*, l'essentiel restant d'être considéré comme une personne *équilibrée*. Car il arrive qu'à l'inverse les médias rapportent l'acte d'un *déséquilibré*. Et c'est encore plus difficile à soigner.

Tous les mois, FO Métaux vous propose mots croisés et sudoku, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métallos connaissent bien.

### Sudoku

1								
	2					1	7	
4	7			3				9
8			7	2		4		
	5			4			9	
		9		1	8			3
3				8			4	1
	8	4					6	
								7

Solution du n° 625

3	4	2	1	5	8	6	9	7
6	5	7	2	9	3	1	8	4
8	9	1	7	4	6	5	2	3
1	2	9	3	6	5	7	4	8
4	6	8	9	7	1	2	3	5
5	7	3	8	2	4	9	6	1
2	8	4	5	1	9	3	7	6
7	3	5	6	8	2	4	1	9
9	1	6	4	3	7	8	5	2

### Mots croisés n° 626

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
A											
B											
C											
D											
E											
F											
G											
H											
I											

Solution du n° 625

A	C	U	P	U	N	C	T	U	R	E
B	A	R	A	G	O	U	I	N	E	S
O	U	V	R	O	I	R	S		A	C
I	C	E	A		R	E	T	S	L	
E	H		D	E	C	R	O	I	S	A
M	E	H	A	R	I		F	U	N	
E	M	A		R	E	C	O	R	D	
N	A	T	U	R	A	L	I	S	E	R
T	R	A	N	S	I	T	O	I	R	E

#### Horizontalement

A. Pour lui, c'est au moins ceinture tous les soirs. B. Déplacée sur ordre. C. Sportive. La Manche côté anglais. Calé. D. Passe la pommade. Se fait tout petit devant le patron. La caisse y est en sûreté. E. Déteste le lapin. Sifflé pendant une tournée. Pli sûr. F. Fit attendre le déballage. Se marie avec une poule. Vache folle. G. Sortis du droit chemin. Armé sur le front. H. Passée devant un agent, dans tous les cas. I. Ils savent se mettre à la place des autres.

#### Verticalement

1. Avait le pied marin avant de finir sur un plateau. 2. Protège le PC de ses adversaires. 3. Au milieu du centre. Coton. 4. Augmenta les charges. Servi en bol. 5. Transport d'autrefois. Prière familière. 6. Pratiquer l'ouverture. Supplée le cerveau. 7. Deux pour vingt-sept. Quand on a serré les rangs. 8. En serre. Couche qui n'empêche pas les fuites. 9. En remontant dans l'alphabet grec. Rendu en partie. 10. Faire du propre avec un nom qui ne l'est plus. 11. Peut être une meule qui fait du foin.



Voir sa vie basculer

Être mieux accompagné(e)

Aller de l'avant

Vivre  
après

Avec **Vivre après**, nous mettons à la disposition de ceux pour qui rien ne sera jamais comme avant, un coordinateur pour les écouter, les informer et les orienter et des services personnalisés en fonction de leurs besoins.

Ce dispositif permet d'améliorer encore les garanties **OCIRP** qui assurent, en cas de décès, le versement d'une rente et un accompagnement social personnalisé mis en place durablement.

**OCIRP**  
protéger. agir. soutenir

En partenariat avec

**GROUPE  
IMA**

[vivreapres.fr](http://vivreapres.fr)

Le site accessible à tous pour s'informer sur le deuil, les maladies graves, les séparations ou les périodes de rupture professionnelle.



**Aujourd'hui plus que jamais,  
nous sommes à vos côtés**

Partenaires historiques, la FO Métaux et Malakoff Humanis partagent un attachement commun pour la protection sociale solidaire. Attachement qui se concrétise par notre labellisation en santé et prévoyance.

**Comptez sur nous pour la mise en œuvre de votre nouveau régime de protection sociale de branche : parce que le secteur de la métallurgie ne ressemble à aucun autre, nous mettons en œuvre une protection sociale unique.**



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE